

CHEF D'ÉTAT MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 298/DEF/CEMM portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 23 octobre 2006

NOR D E F B 0 6 5 2 4 6 4 S

Référence :

Note-circulaire 195 /DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC p. 2703 ; BOEM 143).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.

Référence de publication : BOC N°6 du 19 avril 2007, texte 36.

Le parrainage de l'engin de débarquement d'infanterie et de chars L9051 [*Sabre*] par la ville de Port Vendres (Pyrénées-Orientales) est agréé.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

L'amiral, chef d'état-major de la marine,

Alain OUDOT DE DAINVILLE.